

Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Massignieu-de-Rives

BILAN DE LA CONCERTATION

Annexe à la délibération d'arrêt du projet de PLU du 11 juin 2024

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Massignieu-de-Rives été prescrite par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2017.

Le présent bilan de la concertation fait référence aux obligations de concertation relatives à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme définies à l'article L.103-1 du code de l'urbanisme. Ce bilan est rédigé conformément aux dispositions des articles L.103-6 et R.153-3. Il est réalisé dans le cadre de la délibération qui arrête le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en date du 12 décembre 2017. Ce bilan porte sur les modalités de concertation fixées au lancement des études d'élaboration, mais également sur les autres modalités mises en place. Il revient par ailleurs sur les principaux résultats obtenus dans le cadre de cette concertation préalable.

Les modalités retenues par délibération de prescription de l'élaboration en date du 12 décembre 2017 sont les suivantes :

Association des habitants, des associations locales et autres personnes concernées dont les représentant de la profession agricole avec une **information** qui prendra différentes formes :

- Affichage de la délibération de prescription durant toute la durée de la procédure ;
- Des documents de travail validés disponibles en mairie
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis, tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Possibilité d'écrire au maire
- Plusieurs rencontres publiques pour échanger sur le projet

Synthèse du bilan

Le processus de concertation a respecté les modalités fixées au lancement des études. Il a été particulièrement complet et qualitatif en matière d'informations.

Il a offert de bonnes conditions de participation lesquelles ont donné lieu principalement à des demandes et propositions relevant de requêtes foncières particulières, réalisée par la population au regard d'une information précise communiquée sur le projet. La communication via les bulletins municipaux a permis une information détaillée à la fois sur les contenus du projet de territoire (PADD) et sur les mécanismes de la décision publique concernant ce document d'urbanisme (méthode, acteurs, instances, documents d'urbanisme supérieurs).

Modalités de concertation réalisées

► Affichage de la délibération de prescription pendant toute la durée de la procédure

L'acte de délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme en date du 12 décembre 2017 a été déposé à l'affichage à l'entrée de la mairie et y sera maintenu jusqu'à l'approbation du PLU.

► Documents disponibles en mairie :

Ces documents ont été rendus disponibles dans un classeur dédié et consultable en mairie aux horaires d'ouverture. Cette mise à disposition est par ailleurs rappelée lors de chaque réunion publique.

► Registre destiné aux observations de toute personne intéressée mis à disposition du public, tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture :

Un registre a été mis à disposition du public à partir de janvier 2018.
Aucune contribution n'y a été formulée.

► Possibilité d'écrire au maire :

Entre 2017 et 2024, la commune de Massignieu a reçu 16 courriers et 6 mails relatifs à l'élaboration du document d'urbanisme local. Ces courriers ont permis de formaliser les demandes adressées par les administrés à la commune. Les remarques portaient exclusivement sur des demandes particulières.

► Plusieurs rencontres publiques pour échanger sur le projet :

Deux réunions publiques ont été organisées par la Mairie avec pour finalité d'informer le public mais aussi de lui donner un cadre d'expression et d'échanges directs avec les techniciens et élus décideurs.

La première réunion publique du 02 Février 2022, a été l'occasion d'une information complète sur le contenu et le fonctionnement de la procédure, les éléments de diagnostic, avec un temps dédié aux questions environnementales notamment, aux contraintes impactant le territoire (infrastructures, nuisances...) et aux orientations générales du projet de territoire. Elle a permis à la population d'interroger les élus sur les partis pris retenus dans le PADD et d'interroger les techniciens sur la situation du territoire et sur les possibilités techniques et juridiques offertes par le PLU. Cette réunion a permis de présenter de manière détaillée le PADD.

La seconde réunion publique du 04 octobre 2023 a été l'occasion d'une information complète sur le contenu et le fonctionnement de la procédure, les éléments du PADD et sa déclinaison réglementaire au travers du premier jet de zonage et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Compte-tenu du laps de temps entre la dernière réunion et l'arrêt du projet, la commune a garanti au public la possibilité de formuler ses observations et demandes via les différents supports mis en place. Des conditions favorables ont donc été créées pour favoriser l'expression du public avant l'arrêt du projet.

Autres modalités de concertation :

D'autres instances, modalités ou opportunités de concertation ont également été permises ou créées par la Mairie en complément des modalités prévues par la délibération du 12 décembre 2017. Ces autres moyens ont alimenté la démarche globale de concertation préalable.

► Atelier avec le monde agricole

En mars 2018, des questionnaires ont été distribués aux exploitants agricoles de la commune. 9 exploitants y ont répondu. Un atelier dédié, en présence du représentant de la Chambre d'Agriculture, a permis d'alimenter directement le diagnostic du PLU et prendre connaissance des attentes et volontés du monde agricole à prendre en compte dans le projet de territoire et les pièces opposables du PLU.

La Chambre d'Agriculture a été particulièrement présente aux réunions de travail ouvertes aux Personnes Publiques Associées.

► Annonces via l'application Panneau pocket

Afin d'informer et inviter la population à se joindre aux différentes réunions publiques, la municipalité a publié plusieurs annonces via l'application Panneau-pocket. Au travers de cette application, l'information et les supports de présentations ont pu être consultés par le public.

► Distribution de flyers

Afin de convier les habitants aux différentes réunions publiques organisées par la maîtrise d'ouvrage, il a été procédé à la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres de la commune.

► Mise à disposition d'informations sur le site internet de la commune

Depuis 2018, le site internet de la commune a communiqué sur le Plan Local d'Urbanisme et sur le processus de son élaboration.

Dans son volet Vie pratique > Urbanisme, il est signalé que le Plan Local d'Urbanisme est en cours de réalisation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a notamment été publié sur le site.

Analyse du contenu de la concertation

On pourra retenir que la concertation mise en place par la mairie de Massignieu-de-Rives a largement permis au public de prendre connaissance de la procédure d'élaboration et du contenu du projet en cours de définition. A ce titre, le détail et la quantité d'informations mises à disposition, traduisent une volonté de transparence avancée sur la procédure, les processus de décision et les motifs appuyant ces processus de décision.

La concertation a été marquée par une dynamique descendante (de l'autorité vers la population) importante à travers une mise à disposition d'informations, notamment par le biais des réunions publiques, offrant à la population les conditions matérielles et conceptuelles pour formuler des demandes, observations et recommandations.

La logique montante de la concertation (de la population vers l'autorité) a n'a pas été fortement usitée. En effet, les outils d'expression mis à disposition ont permis de recueillir une vingtaine de demandes et d'interventions via des courriers envoyés au maire.

La totalité des expressions issues de la population a porté sur des demandes particulières, notamment pour permettre la constructibilité de terrains particuliers, mais ne s'est pas traduite par des apports ou des prises de position sur les enjeux et les conséquences en matière d'intérêt général du PLU. La population a ainsi peu pris part à la réflexion de territoire malgré un accès important aux informations sur la procédure et le projet.

Le concertation préalable est marquée en revanche par une dynamique de co-construction avec les acteurs institutionnels agissant sur la commune et certains acteurs clefs, notamment le monde agricole. Cette co-construction intervenant au moment du diagnostic (alimentation de l'analyse du territoire) et de la définition des partis-pris sur le devenir du territoire est le résultat d'une volonté de la commune d'ouvrir ses processus de réflexion, voire de décision, à certains de ces acteurs ou à l'inverse résulte de contraintes liées aux nombreuses servitudes affectant le territoire communal et limitant les marges de décisions communales.

Flyers annonçant la réunion publique du 14 novembre 2018 :



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de **l'élaboration du futur PLU**,

la commune vous informe

qu'une **réunion publique** se tiendra

**le mercredi 4 octobre 2023
à 19h00 à la salle des fêtes.**

Cordialement.



Didier VINETTE, Maire

Extrait d'annonces sur le site internet de la commune :

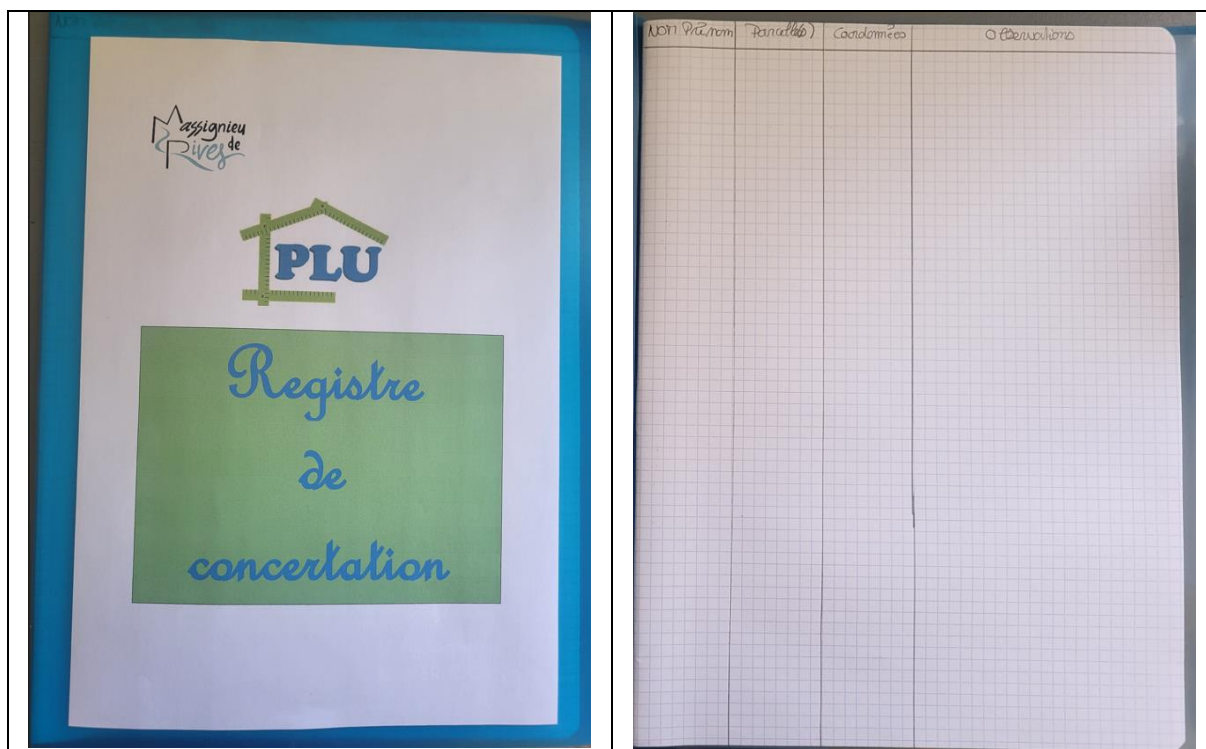
En vue de la mise en place du futur PLU de notre commune, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu au conseil municipal du 09 mars 2021. Vous pouvez le consulter ci-dessous ou en mairie. A cause de la crise sanitaire actuelle, il n'est pour le moment pas possible de le présenter aux habitants en réunion publique. Toute question, observation ou demande particulière doit être adressée à la mairie par mail (cf rubrique Contact) ou courrier postal.

PADD

PADD avec carte

↓ [PADD Massignieu-de-Rives débattu en CM 09032021.pdf \(PDF - 1.59 MB\)](#)

Extrait des premières pages du registre de concertation mis à disposition du public :



Extrait des publications Panneau Pocket :

